

11/09/2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11 septembre 2017 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Mesdames les conseillères : Joanne Leblanc  
Maylis Toulouse

Messieurs les conseillers : Daniel Groleau  
Michel Croteau  
Éric Decubber  
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Richard Tanguay, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Dépôt de la correspondance du mois d'août 2017
9. Résolutions
- 9.1 Administration
  - 9.1.1 Adhésion au regroupement d'achats UMQ pour les bacs pour matières organiques
  - 9.1.2 Emprunt temporaire – règlement # 2017-060
  - 9.1.3 Refinancement règlements # 2009-008 et # 2005-007
    - Acceptation des soumissions
    - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt
  - 9.1.4 Protocole d'entente FEPTU volet 1
  - 9.1.5 Forfait de consultation par la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques
- 9.2 Ressources humaines
  - 9.2.1 Embauche d'un responsable en traitement des eaux
  - 9.2.2 Remplacement temporaire pour 2 postes aux travaux publics
- 9.3 Urbanisme / Développement
  - 9.3.1 Dépôt des certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlements # 2017-056 et # 2017-057
- 9.4 Règlements
  - 9.4.1 Avis de motion – règlement marché aux puces
  - 9.4.2 Avis de motion – règlement pour fixer la rémunération et le traitement des élus et élues de la municipalité de Weedon
10. Varia et affaires nouvelles
11. Information des membres du conseil
12. Période de questions
13. Levée de la séance

2017-159

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

#3

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2017**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août et de la séance extraordinaire du 16 août 2017;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

2017-160

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 août et de la séance extraordinaire du 16 août et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

#4

**RAPPORT DU MAIRE ET DES COMITÉS**

Du maire ;

- Rencontres à la MRC
- Comité de relation de travail (CRT)
- Rencontre entrepreneurs
- Régie incendie

Des comités ;

- Assemblée spéciale du 16 août
- Conférence de presse projet cannabis
- Comité voirie pour équipements
- Comité de travail assemblée du conseil
- Sous-comité loisirs
- Conseil de régie des Hameaux
- Comité de relation de travail (CRT)

**#5** **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

- Le dossier de réfection de la rue des Érables a été priorisé
- Embauche d'un responsable en traitement des eaux
- Création d'une régie intermunicipale en incendie
- Démission de l'agente de développement en loisirs et fin de l'entente avec la MRC et les municipalités participantes

**#6** **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Déficit de Valoris
- Fonds pour la vidange des étangs
- Asphaltage de la côte à Fontainebleau
- Avancement du cannabis médical

**#7** **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2016-044 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-161** IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est **191 832.39 \$** et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées	70 404.95 \$
Opérations courantes à payer :	<u>121 427.44 \$</u>
<b>Sous total</b>	<b>191 832.39 \$</b>
Salaires payés :	<u>71 337.13 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b><u>263 169.52 \$</u></b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 08-2017 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**#8** **DÉPÔT DE LACORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil. Il est à noter :

- Redistribution d'un surplus aux MRC membre au prorata des logements 2017 suite à l'analyse de la santé financière de la Régie de récupération de l'Estrie, un montant de 16 888 \$ pour Weedon

## #9 RÉSOLUTIONS

### #9.1 ADMINISTRATION

#### 9.1.1 ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS UMQ POUR LES BACS POUR MATIÈRES ORGANIQUES

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières organiques, pour les années 2018 et 2019 ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et les villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les bacs roulants aérés de 360 litres et les bacs roulants aérés de 240 litres dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-162** IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Weedon confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 360 litres et de bacs roulants aérés de 240 litres nécessaires aux activités de la municipalité de Weedon pour les années 2018 et 2019;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité de Weedon s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité de Weedon s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-20182019, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité de Weedon s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la municipalité de Weedon reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5 %;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

## **ADOPTÉE**

### **9.1.2 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT # 2017-060**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire confirme l'approbation du règlement d'emprunt #2017-060 décrétant des travaux pour la réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial de la rue des Érables du secteur centre de la municipalité de Weedon et que le ministère autorise un emprunt au montant de 2 953 550\$ ;

**ATTENDU QU'** afin de permettre les déboursés pour les travaux débutés dans le cadre de la réfection de la rue des Érables, la municipalité doit se doter d'un contrat de crédit (emprunt temporaire) avec son institution financière soit la caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François. La démarche d'appel d'offre pour le financement à long terme sera conclu dans un délai rapproché ;

## **EN CONSÉQUENCE,**

**2017-163**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité accepte l'emprunt temporaire d'un montant de 2 953 550 \$ relatif au règlement d'emprunt #2017-060.

QUE la municipalité mandate le maire, Monsieur Richard Tanguay et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Yvan Fortin à signer le contrat de crédit (emprunt temporaire) émis par la caisse Desjardins du Nord du Haut-Saint-François et tous les autres documents pertinents à cette transaction.

## **ADOPTÉE**

### 9.1.3 REFINANCEMENT RÈGLEMENTS # 2009-008 ET # 2005-007

#### - ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR LE FINANCEMENT

##### Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 septembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2.9100 %
Montant :	1 736 000 \$	Date d'émission :	19 septembre 2017

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

134 200 \$	2,91000 %	2018
137 100 \$	2,91000 %	2019
139 900 \$	2,91000 %	2020
142 700 \$	2,91000 %	2021
1 182 100 \$	2,91000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,91000 %

#### 2 - CD DU NORD DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

134 200 \$	2,97000 %	2018
137 100 \$	2,97000 %	2019
139 900 \$	2,97000 %	2020
142 700 \$	2,97000 %	2021
1 182 100 \$	2,97000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,97000 %

#### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

134 200 \$	2,00000 %	2018
137 100 \$	2,25000 %	2019
139 900 \$	2,50000 %	2020
142 700 \$	2,75000 %	2021
1 182 100 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,77100 Coût réel : 3,21853 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-164**

IL EST PROPOSÉ par Madame Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Weedon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2017 au montant de 1 736 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009-008 et 2005-007. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE**

- **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE  
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Weedon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 736 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-008	234 000 \$
2009-008	1 418 800 \$
2005-007	82 800 \$

**ATTENDU QU'** il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**ATTENDU QUE** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-008 et 2005-007, la municipalité de Weedon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;



**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-165**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 19 septembre 2017;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire, Monsieur Richard Tanguay et le secrétaire-trésorier, Monsieur Yvan Fortin;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	134 200 \$	
2019	137 100 \$	
2020	139 900 \$	
2021	142 700 \$	
2022	145 600 \$	(à payer en 2022)
2022	1 036 500 \$	(à renouveler)

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-008 et 2005-007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 septembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE**

**9.1.4 PROTOCOLE D'ENTENTE FEPTEU VOLET 1**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon bénéficie de l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (dossier 2015097) ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a présenté à la municipalité un protocole d'entente à être signé ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2017-166**

IL EST PROPOSÉ par Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser Monsieur Richard Tanguay, maire, à signer le protocole d'entente établissant les modalités relative à l'octroi, par le MAMOT à la municipalité, d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du FEPTEU (Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées).

**ADOPTÉE**



### **9.1.5 FORFAIT DE CONSULTATION PAR LA FIRME MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES**

**2017-167**

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, et ce, pour un montant de 2400 \$ représentant 15 heures à 160 \$ / heure, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

DE mandater le cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., de procéder au recouvrement de créances municipales.

**ADOPTÉE**

## **#9.2 RESSOURCES HUMAINES**

### **9.2.1 EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE EN TRAITEMENT DES EAUX**

**2017-168**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE procéder à l'embauche de Madame Marie-Ève D'aoust à titre de responsable en traitement des eaux et ce, à compter du 25 septembre 2017 à raison de 40 heures semaine (temps complet) et comportant une période de probation de 6 mois tel que décrit dans l'entente.

DE ratifier la lettre d'embauche préparée par le directeur général, Monsieur Yvan Fortin, précisant ses conditions de travail.

**ADOPTÉE**

### **9.2.2 REMPLACEMENT TEMPORAIRE POUR 2 POSTES AUX TRAVAUX PUBLICS**

**2017-169**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Éric Decubber

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'entériner l'embauche de Monsieur Paul-André Dumas à titre de journalier-chauffeur en remplacement de Monsieur Claude Lacroix, pour une période de douze (12) mois consécutifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

D'entériner l'embauche de Monsieur François Couette à titre de journalier-chauffeur en remplacement de Monsieur Mike Després pour une période indéterminée avec un maximum de 12 mois.

**ADOPTÉE**

### **#9.3 URBANISME / DÉVELOPPEMENT**

#### **9.3.1 DÉPÔT DES CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENTS # 2017-056 ET # 2017-057**

Je soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie :

- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 232 personnes.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que les règlements portant les numéros # 2017-056 et # 2017-057 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

### **#9.4 RÈGLEMENTS**

#### **9.4.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE ET MARCHÉS AUX PUCES**

**AVIS DE MOTION** est donné par Madame Maylis Toulouse que lors d'une session ultérieure le règlement portant le numéro 2017-062 intitulé « RÈGLEMENT CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE ET MARCHÉS AUX PUCES » visant à remplacer le règlement numéro 2011-007 sera adopté. Madame Toulouse présente également le projet de règlement # 2017-062 conformément à la Loi.

#### **9.4.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POUR FIXER LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET ÉLUES DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

**AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur Daniel Groleau que lors d'une session ultérieure le règlement portant le numéro 2017-063 intitulé « RÈGLEMENT POUR FIXER LA RÉMUNÉRATION ET LE TRAITEMENT DES ÉLUS ET ÉLUES DE LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON » visant à remplacer le règlement numéro 2012-016 sera adopté. Monsieur Groleau présente également le projet de règlement # 2017-063 conformément à la Loi.

### **#10 VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun élément pour ce point

### **#11 INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun élément pour ce point



Oser se  
réinventer!

**#12**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Retard coupe de gazon
- Contrôleur de vitesse
- Salaires des membres du conseil

**#13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2017-170**

À 20 h 45, Madame Maylis Toulouse propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Yvan Fortin  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Richard Tanguay  
Maire